

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE CORSE

DELIBERATION**SEANCE DU 15 AVRIL 2022**

DATE DE LA CONVOCAION 10.04.2022	L'an deux mille vingt-deux et le 15 Avril à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur POGGI Augustin, 1er Adjoint, faisant fonction de Maire Etaient présent(s) : POGGI Augustin, RIOLACCI Jean-Paul (visioconférence), SIMONI Serge, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, BIAGGI Jean Toussaint. Absents : DODEMAN Jean-Claude, PALANDRI Damien.	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE		10
PRESENTS		08
ABSENTS		02
REPRESENTES		00
VOTANTS		09
POUR		09
CONTRE	00	

Monsieur le Augustin POGGI donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :

- Jean-Claude DODEMAN donne pouvoir à Alexandra MULLER

Monsieur le Augustin POGGI a fait appel pour le secrétariat de séance :

Madame MULLER Alexandra a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité sa candidature.

OBJET DE LA DELIBERATION : Réparation d'une fuite sur le réseau AEP de la commune, lieu-dit Saint-Paul.

Le service des eaux municipal a constaté une fuite au niveau des deux vannes type « bouche à clé » situées sous la voirie communale au lieu-dit Saint-Paul.

Le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux permettant de solutionner ce problème rapidement. L'intervention d'une entreprise spécialisée dans les réseaux AEP permettra de réparer la canalisation endommagée et remplacer les deux vannes type « bouche à clé ».

Enfin il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous les projets concernant l'attribution d'une subvention provenant de la dotation quinquennale de la commune.

Le montant des travaux a été estimé à la somme de **4 072,00 € HT** et **4 479,20 € TTC** pouvant être financé de la manière suivante :

PRESTATIONS	Montant € HT	TVA (10%)	Montant € TTC
Réparation d'une fuite sur le réseau AEP de la commune, lieu-dit Saint-Paul	4 072,00 €	407,20 €	4 479,20 €
Total	4 072,00 €	407,20 €	4 479,20 €

Et pouvant être financé de la manière suivante :

Subventions	%	€
Collectivité de Corse (Dotation quinquennale)	80 %	3 257,60 €
Part contributive de la Commune	20% + TVA (10%)	1 221,60 €
Total :		4 479,20 €

Il demande au conseil municipal de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé du 1^{er} Adjoint
- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse l'attribution de la part subventionnable sur la dotation quinquennale de la commune.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint, FF de MAIRE

